

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GEORGES MALIGNAC

Pouvoir d'achat des ouvriers de 1939 à 1950

Journal de la société statistique de Paris, tome 92 (1951), p. 125-133

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1951__92__125_0

© Société de statistique de Paris, 1951, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

VIII

POUVOIR D'ACHAT DES OUVRIERS DE 1939 A 1950.

Il y a dix ans paraissait, sous la signature de deux membres très estimés de cette Société, MM. Sauvy et Depoid, un ouvrage intitulé « Salaires et pouvoir d'achat des ouvriers et des fonctionnaires entre les deux guerres. » Ayant la bonne fortune de pouvoir être conseillé et guidé par le premier des auteurs, nous avons pu poursuivre cette étude jusqu'à l'époque actuelle.

Dans leur introduction, MM. Sauvy et Depoid remarquaient avec étonnement que l'on n'avait encore jamais entrepris une étude d'ensemble au moins officielle, sur le rapprochement des salaires et du coût de la vie, « relativement facile et plein d'enseignement », ajoutaient-ils. Depuis lors, ce rapprochement est devenu difficile et l'étude de MM. Sauvy et Depoid n'a pas été remise à jour. L'importance, en effet, des « compléments sociaux » du salaire distribués autoritairement, conduit à distinguer le salaire brut du salaire global ainsi que nous le verrons plus loin. D'autre part, c'est seulement depuis quelques mois que nous disposons, sous le nom d'indice d'ensemble des prix à la consommation, d'un indice officiel du coût de la vie. Il nous a fallu établir des séries spéciales.

Le champ de l'enquête se limitera aux ouvriers de la région parisienne, les seuls travailleurs pour lesquels nous disposons de données suffisantes.

Après avoir indiqué nos sources, les principes de calcul adoptés pour l'établissement des séries d'indices de salaires et du coût de la vie, nous examinons les résultats : les indices de pouvoir d'achat.

I. — LES SALAIRES

Nous établirons deux séries d'indices de salaires : l'une relative aux salaires bruts, sans déduction de la cotisation du salarié à la Sécurité sociale, l'autre relative aux salaires nets, après déduction de cette cotisation.

Les séries établies seront les suivantes (base 1938) :

- indice du salaire horaire masculin;
- indice du salaire horaire féminin;
- indice du salaire horaire pour les travailleurs des deux sexes;
- indices du salaire hebdomadaire;
- indices du salaire hebdomadaire avec allocations familiales;
- indices du salaire avec allocations familiales et assurances sociales.

Nous disposons des sources suivantes : Les indices de salaires de la Statistique générale et les enquêtes du ministère du Travail donnant le rapport des salaires féminins aux salaires masculins et la durée hebdomadaire du travail.

Les différentes séries ont été obtenues de la manière suivante :

Salaires horaires masculins bruts :

Moyenne pondérée des indices du professionnel et du manœuvre (coefficients respectifs 1 et 2). Les indices d'octobre 1948, avril et octobre 1949, ont été majorés de 6,5 % pour tenir compte de l'indemnité de transport (3 %) et de la suppression de l'impôt cédulaire (3,5 %); les indices de 1950 ont été majorés de 8,5 % (augmentation de la prime de transport).

Salaires horaires féminins bruts :

Les indices du professionnel et du manœuvre masculins ont été corrigés à l'aide du rapport des salaires féminins aux salaires masculins; la pondération adoptée a été respectivement de 8 pour l'indice des manœuvres et de 2 pour l'indice des professionnels.

Salaires horaires bruts :

Moyenne pondérée des indices du salaire masculin et du salaire féminin (coefficients 3 et 1).

Salaires hebdomadaires bruts :

La durée hebdomadaire du travail a été corrigée pour tenir compte de la majoration pour les heures supplémentaires accordée depuis 1946 (25 % au-delà de la quarantième heure).

Salaires hebdomadaires avec allocations familiales :

Nous avons admis que le salaire moyen des ouvriers était toujours au-dessous du salaire-plafond des Assurances sociales et qu'ainsi le salaire global des ouvriers pouvait être majoré du taux légal de cotisation patronale.

Salaire hebdomadaire avec allocations familiales et assurances sociales :

Même principe que pour l'indice précédent.

Nous pouvons alors dresser trois tableaux.

**TABLEAU I. — INDICES ET AUTRES DONNÉES
RELATIVES A LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS DEPUIS 1938, A PARIS.**

DATE	INDICE du salaire horaire masculin brut		RAPPORT des salaires féminins aux salaires masculins (à catégorie égale)	DURÉE HEBDOMADAIRE du travail		COTISATION patronale aux allocations familiales (en % du salaire)	OBSERVATIONS
	Professionnels	Manceuvres		Nombre d'heures réel	Nombre d'heures fictif (1)		
	Base en 1938						
1938 Octobre. . .	100	100	0,72	39		3,5	A. Assurances sociales.
1944 Avril. . .	156	143	0,72	45,4		6	Taux de la cotisation salariale :
1945 Avril. . .	277	264	0,80	42		8	4 % en 1938 et 1944.
Octobre. . .	304	286	0,83	43,2		9	6 % depuis 1945.
1946 Avril. . .	321	303	0,86	43,7	44,6	9	Quote-part patronale :
Octobre. . .	432	401	0,89	44,3	45,4	12	4 % en 1938 et 1944.
1947 Avril. . .	463	437	0,92	45,0	46,25	12	10 % depuis 1944.
Octobre. . .	543	549	0,92	45,3	46,6	13	(1) Établi pour le calcul du salaire hebdomadaire en raison de la majoration pour les heures supplémentaires.
1948 Avril. . .	735	726	0,93	45,1	46,4	14	
Octobre. . .	827	828	0,93	45,1	46,4	16	
1949 Avril. . .	855	847	0,93	44,4	45,5	16	
Octobre. . .	874	870	0,93	44,6	45,7	16	
1950 Avril. . .	924	946	0,91	44,7	45,9	16	
Octobre. . .	997	1 084	0,93	45,3	46,6	16	

**TABLEAU II. — INDICES CORRESPONDANT
AUX DIVERSES DÉFINITIONS DU SALAIRE A PARIS**

(Salaires bruts : cotisation de l'ouvrier aux Assurances sociales, y compris.)

Base 100 en octobre 1938.

DATE	SALAIRE horaire masculin brut (1)	SALAIRE horaire féminin brut	SALAIRE horaire brut	SALAIRE hebdomadaire	SALAIRE avec allocations familiales	SALAIRE avec tous les avantages sociaux
1938 Octobre	100	100	100	100	100	100
1944 Avril.	147	146	147	170	174	184
1945 Avril.	267	296	274	296	312	330
Octobre	292	334	302	335	353	373
1946 Avril.	309	367	324	369	388	410
Octobre	411	503	434	503	544	575
1947 Avril.	446	565	476	566	612	647
Octobre	547	700	585	696	760	804
1948 Avril.	728	939	781	930	1.024	1.083
Octobre	882	1.139	946	1.126	1.262	1.335
1949 Avril.	905	1.163	970	1.132	1.268	1.341
Octobre	928	1.200	996	1.167	1.307	1.382
1950 Avril	1.020	1.291	1.088	1.280	1.435	1.518
Octobre	1.145	1.498	1.233	1.473	1.650	1.745

(1) Les indices de la Statistique Générale ont été majorés, à partir d'octobre 1948, de 6,5 % pour tenir compte de l'indemnité de transport (3 %) et de la suppression de l'impôt cédulaire (3,5 %) et à partir d'avril 1950 de 8,5 % (augmentation de la prime de transport).

TABLEAU III. — INDICES CORRESPONDANT AUX SALAIRES NETS.
(Cotisation du salarié à la Sécurité sociale déduite.)
Depuis 1944, à Paris.

DATE	SALAIRE horaire masculin net	SALAIRE horaire net (deux sexes)	SALAIRE hebdomadaire	SALAIRE hebdomadaire avec allocations familiales
1938 Octobre	100	100	100	100
1944 Avril	147	147	170	174
1945 Avril	261	268	290	305
Octobre	286	296	328	348
1946 Avril	303	317	360	379
Octobre	402	425	492	532
1947 Avril	437	466	554	599
Octobre	536	573	682	744
1948 Avril	713	765	911	994
Octobre	864	926	1.102	1.235
1949 Avril	886	950	1.108	1.241
Octobre	909	975	1.143	1.280
1950 Avril	999	1.065	1.253	1.405
Octobre	1.121	1.207	1.442	1.616

II. — INDICE DU COUT DE LA VIE A PARIS.

Entre 1944 et 1948, les seuls indices officiels sont les indices des prix de détail publiés par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Mais, en raison de l'existence, parallèlement au marché réglementé du « marché noir », ces indices ne sont pas représentatifs des variations du prix réel des denrées. Le problème de la mesure du coût de la vie dans le cas d'un rationnement officiel a fait l'objet de judicieuses remarques de M. Sauvy (1). Nous n'y reviendrons pas ici et indiquerons seulement comment nous avons calculé un indice traduisant de plus près la réalité que celui des 34 articles. A l'aide des enquêtes ou des évaluations faites à l'époque par l'Institut National d'Hygiène, la Société Scientifique d'Hygiène alimentaire, l'I.N.S.E.S., la Direction du Contrôle Économique, les Services du Ravitaillement, nous avons pu connaître les quantités effectivement consommées et les prix moyens du marché clandestin. Les prix taxés et les taux des rations nous ont alors permis de calculer des prix réels des 29 articles alimentaires, et un indice des prix des légumes.

Les relevés des prix ou les indices établis par la Statistique générale et la Direction des prix nous permettent d'avoir les indices partiels de chauffage et éclairage, de logement, d'habillement et de dépenses diverses (services).

Nous avons retenu une pondération intermédiaire entre celle des budgets de 1938 et des budgets de 1948, soit :

Alimentation	60
Chauffage	5
Logement	5
Habillement	10
Dépenses diverses	20

(1) « Sur la mesure du coût de la vie et du pouvoir d'achat. » *Revue de l'Institut International de Statistique*, 1948.

Nous avons fait ces calculs aboutissant à un « indice réel du coût de la vie » de 1944 à 1948.

A partir de 1949, les calculs de la Statistique générale donnent un indice, base 100 en 1938, qui se raccorde d'une façon satisfaisante à notre série 1944-1948. Aussi utiliserons-nous, depuis 1949, l'indice d'ensemble des prix, ramené à 100 en 1938.

Nous avons ainsi la série suivante (les chiffres ont été délibérément arrondis) :

Avril 1944.	450
Avril 1945.	590
Octobre 1945	650
Avril 1946.	700
Octobre 1946	950
Avril 1947.	960
Octobre 1947	1.250
Avril 1948.	1.360
Octobre 1948	1.530
Avril 1949.	1.600
Octobre 1949	1.650
-Avril 1950.	1.770
Octobre 1950	1.900

D'ailleurs, devant les difficultés théoriques touchant la comparaison de deux budgets de composition différente, la seule solution scientifique consisterait à calculer les indices correspondant aux deux compositions (indices de Paasche et de Laspeyre) et de donner ces indices comme délimitant une zone de vraisemblance qu'il ne serait guère possible de rétrécir.

Nous estimons personnellement que l'erreur sur l'indice du coût de la vie par rapport à 1938 ne peut pas être évaluée à moins de 5 % (ainsi l'indice d'octobre 1950 serait compris entre 1750 et 1950).

III. — INDICES DU POUVOIR D'ACHAT.

Nous pouvons alors établir les deux tableaux suivants :

TABLEAU IV

*Indice du pouvoir d'achat moyen des salaires bruts (cotisation A. S. comprise).
Depuis 1944 à Paris.*

DATE	SALAIRE horaire masculin brut	SALAIRE horaire brut	SALAIRE hebdomadaire brut	SALAIRE hebdomadaire avec allocations familiales	SALAIRE avec tous les avantages sociaux
1938	100	100	100	100	100
1944 Avri.	33	33	38	39	41
1945 Avri.	45	46	50	53	56
Octobre	45	46	52	54	57
1946 Avri.	44	46	53	55	59
Octobre	43	46	53	57	61
1947 Avri.	47	50	59	64	67
Octobre	44	47	56	61	64
1948 Avri.	54	57	68	75	80
Octobre	58	62	74	82	87
1949 Avri.	57	61	71	79	84
Octobre	56	60	71	79	84
1950 Avri.	58	61	72	81	86
Octobre	61	65	78	87	92

TABLEAU V

Indices du pouvoir d'achat moyen des salaires nets à Paris.
(Cotisation A. S. du salarié déduite.)

DATE	SALAIRE horaire masculin net	SALAIRE horaire net	SALAIRE hebdomadaire	SALAIRE hebdomadaire avec allocations familiales
1938	100	100	100	100
1944	83	83	88	89
1945 Avrl.	44	45	49	52
Octobre	44	45	51	53
1946 Avrl.	43	45	52	54
Octobre	42	45	52	56
1947 Avrl.	46	49	58	63
Octobre	43	46	55	60
1948 Avrl.	58	56	67	74
Octobre	57	61	71	80
1949 Avrl.	56	60	70	78
Octobre	55	59	70	78
1950 Avrl.	56	60	71	79
Octobre	69	64	76	85

Si l'on estime que l'indice des salaires peut, lui aussi, être affecté d'une erreur de 5 %, il s'ensuivra que l'indice du pouvoir d'achat des ouvriers peut être affecté d'une erreur de 10 % (par conséquent l'indice du pouvoir d'achat du salarié avec tous les avantages sociaux en octobre 1950, est compris entre 85 et 103).

Deux points sont indiscutables : 1° depuis 1944, le pouvoir d'achat des ouvriers n'a fait que croître; 2° l'indice du pouvoir d'achat de la masse des salaires et des avantages sociaux est supérieur d'environ 50 % à l'indice du pouvoir d'achat du salaire horaire brut d'un ouvrier. Cette observation peut servir à expliquer de nombreuses discussions et malentendus sociaux survenus depuis ces dernières années.

Georges MALIGNAC.

DISCUSSION

M. BACHET. — Les constatations de M. Malignac suggèrent une question. Pourquoi le pouvoir d'achat des ouvriers a-t-il varié?

Deux causes, en effet, peuvent intervenir :

- 1° La variation de la production et des biens disponibles;
- 2° Un changement dans la répartition du revenu national.

On peut présumer un tel changement.

Le revenu national n'est pas fixe. Il était de 350 milliards en 1939 et est aujourd'hui de 8.000 milliards au moins. Ce gonflement est dû à l'accroissement de la quantité de monnaie. Peu importe d'ailleurs la cause, le fait est là.

Or, quand le revenu national augmente, tous les revenus ne croissent pas automatiquement dans la même proportion. Les salaires restent fixes, tant du moins qu'une agitation sociale n'a pas imposé leur relèvement. Dans cette phase l'accroissement du revenu national se déverse en totalité sur les revenus

de caractère commercial, c'est-à-dire qui résultent directement de la vente de quelque chose, alimentée par un circuit monétaire et qui suit donc automatiquement l'évolution des échanges monétaires consécutive à l'inflation.

Au commencement de la période d'inflation du revenu national, qui a commencé avec intensité après la libération, les salaires ont dû probablement être en retard et leur part dans le revenu national a dû être plus faible.

Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure cette cause peut expliquer la variation du pouvoir d'achat des salariés.

Je ne méconnais pas les difficultés de cette évaluation. Une idée de l'évolution du revenu national peut être donnée par le produit de l'indice de la production par celui des prix, sous réserve, pour la comparaison avec l'avant-guerre, d'une correction pour tenir compte de besoins de la reconstruction qui n'existaient pas avant guerre.

M. Roy n'est pas absolument d'accord avec M. Bachet, car il pense qu'une variation du revenu national peut fort bien coïncider avec l'apparition de charges nouvelles comme celles de la reconstruction, de la modernisation des équipements et du réarmement diminuant d'autant le revenu net à répartir; il estime cependant avec M. Bachet que la considération du revenu national et de ses variations est un élément important du problème de la répartition et par conséquent de l'analyse du pouvoir d'achat des salariés.

Dans cet ordre d'idées, l'essentiel est d'étudier l'évolution des coefficients caractéristiques de la répartition des revenus entre les diverses parties prenantes. Au début de ce siècle, Clément Colson fut un des premiers à faire cette étude; pour la période actuelle, il serait précieux de disposer d'éléments déterminés avec autant de précision, ce qui est évidemment plus difficile en raison de la mobilité des facteurs économiques et monétaires.

M. Gaël FAIN fait observer qu'une comparaison entre la condition des salariés en 1938 et leur condition en 1950 devrait, pour être entièrement valable, porter, non pas seulement sur les taux de salaires horaires réels calculés à certaines dates de références, mais encore sur les revenus réels annuels des travailleurs, en faisant par conséquent état du nombre d'heures ouvrées annuellement. Or, à cet égard, la situation actuelle est apparemment meilleure qu'en 1938, le volume de l'emploi étant très proche du maximum susceptible d'être pratiquement atteint.

M. FAIN fait également observer que l'écart, fréquemment dénoncé, entre le relèvement du niveau de production, qui dépasse désormais les niveaux les plus élevés atteints avant la guerre, et l'amélioration du pouvoir de consommation des masses, n'a rien d'anormal si l'on considère que la période 1945-1951 a été caractérisée par des investissements exceptionnels au titre de la reconstruction, du rééquipement et de la reconstitution des stocks. Or, il est d'expérience constante que de tels investissements ne bénéficient aux consommateurs qu'au terme de délais, de « détours », plus ou moins long. Les ouvriers du temps de Louis-Philippe ou les ouvriers russes des premiers plans quinquennaux ont travaillé pour un avenir relativement éloigné. On est en droit de présumer que les investissements français d'après guerre, réalisés dans un pays dont le gros œuvre était resté largement intact, porteront leurs fruits

après des délais beaucoup plus courts, mais ces délais il est matériellement impossible de les abrégés.

M. RIVET. — De son passage à l'Institut National de la Statistique, M. Malignac a gardé le goût des études sérieuses, des recherches approfondies. Je le félicite vivement du travail qu'il vient de nous présenter : les méthodes qu'il a utilisées, les résultats qu'il a obtenus sont aussi sûrs que le permettent les grosses difficultés qu'il a dû surmonter.

Je voudrais tout d'abord revenir un instant sur une des plus importantes de ces difficultés : à savoir, le choix d'un mode de pondération, lorsque l'on compare deux périodes entre lesquelles des bouleversements profonds ont eu lieu. Juger le niveau de vie de 1951 à l'aide des structures de consommation de 1938 est aussi théorique que de faire l'inverse, car beaucoup des changements intervenus ne sont pas réversibles. Or, l'écart entre les deux résultats peut être appréciable : l'I. N. S. E. E. (qui a substitué la base 1949 à la base 1938) n'en a pas moins jugé indispensable, dans ses récentes publications de donner une idée de l'écart possible (1).

Les résultats obtenus par M. Malignac appellent de ma part deux observations : la prise en considération du marché noir en 1944 est tellement délicate qu'il faudrait mieux, à mon sens, ne pas se référer à cette année-là, qui, à coup sûr, n'est guère comparable aux années plus récentes. En second lieu, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, qui s'est manifestée en 1950 jusqu'à l'automne (et qui paraît indiscutable) n'a sans doute pas été aussi forte que le fait ressortir le conférencier. A l'heure actuelle, la cadence de hausse de prix remet en cause cette amélioration; par rapport à l'avant-guerre, la situation des salariés peut se résumer comme suit :

— le pouvoir d'achat du salaire horaire a profondément baissé, en valeur vraie;

— la durée de la semaine de travail est 15 % plus longue qu'en 1938;

— l'ensemble des rémunérations (tous avantages sociaux compris) est du même ordre qu'avant la guerre, en valeur vraie.

Tout se passe donc comme si la sécurité sociale avait amené un transfert gigantesque à l'intérieur même de la masse salariée.

Pour essayer de juger cette situation, certains de nos collègues ont proposé de se référer aux indices de production par rapport à 1938. Or, il faut prendre garde à deux ordres de considérations :

a) L'année 1938 est pour la production une très mauvaise année de référence, caractérisant mal la période d'avant guerre. On rappellera que notre indice d'ensemble (avec bâtiment), qui est un tiers au-dessus du niveau 1938, vient à peine de dépasser celui de 1929.

b) Par rapport à l'année 1938, la production des biens de consommation reste sensiblement au-dessous de l'indice d'ensemble.

Enfin, on peut également songer, pour apprécier la part des salaires, à étudier l'évolution de différents secteurs du revenu national. Malheureusement, les évaluations récentes du revenu national ne peuvent guère être comparées

(1) *Bulletin mensuel de statistique*. Supplément janvier-mars 1951, page 35.

avec celles d'avant guerre; les méthodes de calcul ont été profondément modifiées. Les erreurs possibles sur les revenus mixtes (agriculteurs, industriels, commerçants) sont certainement très importantes. Tout ce qu'on peut dire, c'est que si l'on tient compte de l'ensemble des rémunérations des salariés et de tous suppléments sociaux, on arrive, aujourd'hui comme en 1938, à un montant qui ne doit pas être très différent de la moitié des revenus distribués.

M. Roy. — Dans l'étude du pouvoir d'achat des salariés, défini par le rapport du salaire nominal à l'indice du coût de la vie, le plus difficile est d'estimer cet indice du coût de la vie.

M. Roy rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'exposer devant les membres de la Société les difficultés relatives au calcul des nombres indices : en ce qui concerne particulièrement les indices du coût de la vie se pose le problème de la pondération ou des quantités de biens retenus à cet effet.

La conception la plus rationnelle est celle des « indices fonctionnels », qui est difficile à manier parce qu'elle met en jeu les fonctions d'utilité, c'est-à-dire un concept abstrait. Il est néanmoins possible d'encadrer la valeur d'un tel indice entre deux limites constituées par les indices classiques de l'Aspeyres et de Paash.

Ce qu'il importe en tout cas d'éviter, c'est l'usage d'indices à poids fixes pour la comparaison de deux situations très différentes; dans ce cas les résultats peuvent différer considérablement suivant les systèmes de pondération et il ne faut pas hésiter à jalonner l'intervalle qui sépare les deux situations intermédiaires, ce qui revient à utiliser des indices à chaînes; ceux-ci plus difficiles et plus longs à calculer, sont pourtant accessibles en raison du développement de la mécanisation.

En conclusion, M. Roy se félicite qu'une étude aussi consciencieuse et aussi impartiale que celle de M. Malignac ait apporté de nouvelles clartés sur un sujet aussi important et aussi controversé que celui du pouvoir d'achat des salariés.
